



DOMAINE SANTÉ

ORTHOPTISTE

OBJECTIFS

L'orthoptiste est habilité, sur prescription médicale, à traiter tous les troubles de la vision binoculaire par des techniques de rééducation et à pratiquer les examens complémentaires en Ophtalmologie.

- ▶ Le Certificat de Capacité d'Orthoptiste est un Diplôme d'Etat.

ORGANISATION

La durée des études est de 3 ans et se fait en externat. Pendant les 3 années, les stages sont obligatoires et non rémunérés.

COMPÉTENCES

Après avoir suivi cette formation, l'étudiant sera capable de :

- ▶ Evaluer l'état sensoriel, moteur et fonctionnel au cours du bilan de la fonction visuelle et élaborer un diagnostic orthoptique
- ▶ Conduire une démarche de dépistage et d'explorations de la fonction visuelle.
- ▶ Concevoir et conduire un projet individualisé de traitements orthoptiques
- ▶ Conseiller et accompagner l'adaptation aux lentilles de contact, aux aides optiques ou non optiques.
- ▶ Concevoir et conduire une démarche de prévention, de dépistage protocolisé, d'éducation thérapeutique et de suivi.
- ▶ Communiquer et conduire une démarche thérapeutique dans un contexte d'intervention en orthoptie.
- ▶ Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle.
- ▶ Organiser les activités et coopérer avec différents acteurs.
- ▶ Gérer une structure et ses ressources.
- ▶ Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
- ▶ Informer et former des professionnels et des futurs professionnels.

PROFIL POUR REUSSIR

- Avoir le sens du contact et de l'écoute
- Être altruiste
- Être précis et rigoureux
- Avoir un esprit scientifique

SEMESTRE 1 (1^{ÈRE} ANNÉE)

- ▶ UE 1-1 Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie (50h)
- ▶ UE 1-2 Optique géométrique, optique physiologique (50h)
- ▶ UE 1-3 Réfraction (70h)
- ▶ UE 1-4 Physiologie du système visuel, physiologie neurosensorielle (50h)
- ▶ UE 1-5 Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies (50h)
- ▶ UE 1-6 Anglais (10h)
- ▶ UE 1-7 Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur et de la vision (40h)
- ▶ UE 1-8 Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire (50h)
- ▶ UE 1-9 Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire (60h)
- ▶ UE 1-10 Déontologie et éthique : historique de la profession (30h)
- ▶ UE 1-11 Pathologies ophtalmologiques et générales

SEMESTRE 2 (1^{ÈRE} ANNÉE)

- ▶ UE 2-1 Explorations fonctionnelles (58h)
- ▶ UE 2-2 Bilan orthoptique (90h)
- ▶ UE 2-3 Hygiène et gestion des risques (15h)
- ▶ UE 2-4 Pathologies sensorimotrices (40h)
- ▶ UE 2-5 Prise en charge des pathologies sensorimotrices (90h)
- ▶ UE 2-6 Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales (70h)
- ▶ UE 2-7 Psychologie, psychopathologie, neurophysiologie (30h)
- ▶ UE 2-8 Pharmacologie et thérapeutique (15h)
- ▶ UE 2-9 Contactologie (35h)
- ▶ UE 2-10 Anglais (10h)
- ▶ UE Stage (105h)

SEMESTRE 3 (2^{ÈME} ANNÉE)

- ▶ UE 3-1 Statistiques, épidémiologie, santé publique (60h)
- ▶ UE 3-2 Amblyopie fonctionnelle et phénomène de privation visuelle (45h)
- ▶ UE 3-3 Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle (90h)
- ▶ UE 3-4 Basse vision (90h)
- ▶ UE 3-5 Communication, éducation thérapeutique (30h)
- ▶ UE 3-6 Anglais (10h)
- ▶ UE Stage (280h)

SEMESTRE 4 (2^{ÈME} ANNÉE)

- ▶ UE 4-1 Pathologies neuro ophtalmologiques (40h)
- ▶ UE 4-2 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro ophtalmologiques (90h)
- ▶ UE 4-3 Bilan et prise en charge de la basse vision (90h)
- ▶ UE 4-4 Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique (10h)
- ▶ UE 4-5 Diagnostic et projet de soins (38h)
- ▶ UE 4-6 Anglais (10h)
- ▶ UE Stage (280h)

SEMESTRE 5 (3^{ÈME} ANNÉE)

- ▶ UE 5-1 Vision et troubles d'apprentissages (60h)
- ▶ UE 5-2 Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge (80h)
- ▶ UE 5-3 Dépistage visuel ; aptitudes visuelles et ergonomie visuelle (40h)
- ▶ UE 5-4 Imagerie et technologies de la communication (30h)
- ▶ UE 5-5 Geste et soins d'urgence (21h)
- ▶ UE 5-6 Anglais (10h)
- ▶ UE Libre
- ▶ UE Stage (350h)

SEMESTRE 6 (3^{ÈME} ANNÉE)

- ▶ UE 6-1 Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion (24h)
- ▶ UE 6-2 Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques (60h)
- ▶ UE 6-3 Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales (40h)
- ▶ UE 6-4 Travail de fin d'études (12h)
- ▶ UE 6-5 Coopération, coordination avec les différents acteurs (20h)
- ▶ UE 6-6 Anglais (10h)
- ▶ UE 6-7 Accompagnement des professionnels et futurs professionnels orthoptistes (17h)
- ▶ UE Libre
- ▶ UE Stage (350h)

CONDITIONS D'ACCÈS

Baccalauréat ou titre admis en dispense + Examen probatoire.

- ▶ Avant l'examen il est conseillé aux candidats de faire un **stage en orthoptie** dans leur région.
- ▶ **Admissibilité** : Épreuve écrite basée sur le programme de terminale S (tronc commun) : 2h de physique, 2h de sciences de la vie.
- ▶ **Admission** : Épreuve orale d'une durée de 30 min maximum qui porte sur les aptitudes psychologiques, la culture générale et la connaissance du métier du candidat.

CALENDRIER

- ▶ Demande de dossier : **à partir de mars / avril**
- ▶ Épreuves écrites et orales : **juin**

EXAMENS

Les cours sont dispensés par des médecins, des orthoptistes et des universitaires de la discipline concernée.

L'enseignement est sanctionné par des examens comportant des épreuves écrites et orales. Deux sessions ont lieu, l'une en février et l'autre vers mai-juin.

- ▶ **Pour les 1^{ère} et 2^{ème} années**, chaque UE est validée par une épreuve écrite ou orale.
- ▶ **En 3^{ème} année** : présentation d'un travail de fin d'études devant un jury

POURSUITE D'ÉTUDES

L'étudiant peut choisir de poursuivre ses études en :

- ▶ **Licence Professionnelle Optique professionnelle parcours Métiers de la vision : réfraction, contactologie, basse-vision (IUT de Blois)**

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Les orthoptistes peuvent exercer en tant que :

Libéral :

Dans leur propre cabinet

Salarié secteur public :

Essentiellement dans les hôpitaux de l'assistance publique, les CHU ou les CHR

Secteur privé :

Les hôpitaux privés, les cliniques et les cabinets médicaux.

INFORMATIONS

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion
Professionnelle (M.O.I.P) 02 47 36 81 70
www.univ-tours.fr/moip